Emplois, carrières et concours : le compte n'y est toujours pas !

Le 8 octobre 2026

Lors de la présentation du triennal des concours 2027-2029 en Commission de Gestion Prévisionnelle Ressources Humaines (CGPRH) du 1er octobre 2026, la CGT-Culture a rappelé ses revendications en matière d'emplois, de métiers et de carrières pour l'ensemble des filières du ministère de la Culture.

En préambule, la CGT-Culture a rappelé sa revendication d'abroger la loi de transformation de la Fonction Publique et de revenir aux prérogatives initiales des CAP en matière de mobilité et de promotions. Elle a demandé la communication des dates des commissions d'harmonisation statuant sur les promotions des agent·es titulaires. Ces commissions auront lieu entre le 15 décembre et les vacances de fin d'année pour tous les personnels de catégorie C et B ; les dates pour les promos en catégories A ne sont pas encore connues (pas de remontées des taux de promotion à ce stade).

Pour la filière administrative : un nouveau plan de repyramidage est indispensable !

La CGT a revendiqué un nouveau plan de repyramidage au bénéfice des catégories C et B pour reconnaître la réalité des missions exercées par les collègues. La demande a été portée par le ministère auprès de la DGAFP pour le passage de C en B, sans succès à ce stade. Le ministère va faire la même demande pour un repyramidage de B en A.

La CGT a rappelé la nécessité de rouvrir (comme dans le passé) un concours interne pour accès au corps des attaché·es (en dehors des IRA).

Pour la filière ASM : repyramider et renforcer les effectifs de la filière !

La CGT a également demandé un plan de repyramidage pour toutes les catégories de la filière. Pour le moment, le repyramidage ne concerne que le passage en TSCBF et nous n'avons pas de réponse pour un nouveau plan de repyramidage à partir de 2027.

La CGT a revendiqué le recrutement par concours en urgence de 500 agent·es d'accueil et de surveillance pour permettre aux structures recevant du public de faire face notamment aux questions de sécurité qui se posent de manière criante ces dernières années. Nous n'avons pas obtenu le volume des recrutements mais deux concours sont prévus pendant le triennal, en 2027 et en 2029.

La CGT a également demandé une concertation sur les problèmes de dossiers de candidatures, en dénonçant les situations des 90 agent·es candidat·es au concours de Technicien·ne des services culturels et des Bâtiments de France (TSCBF) dont les candidatures n'ont pas été retenues pour défaut de transmission de la pièce d'identité et/ou d'état de services au Service Interministériel des Examens et Concours (SIEC).

Pour la filière Métiers d'art : garantir la transmission des savoirs et savoir-faire

La CGT a réclamé la suppression de la règle imposant un minimum de 3 postes vacants pour organiser un concours dans les spécialités à effectifs réduits. Cette contrainte bloque injustement la filière des métiers d'art au sein de laquelle les spécialités rares connaissent des besoins importants de renouvellement.

Par ailleurs, la CGT a demandé l'ouverture de concours pour les spécialités livre et papier. Il est incompréhensible que la BnF qui emploie le plus grand nombre de professionnel·les dans ces domaines n'ait fait aucune demande de recrutement. Nous exigeons que cette situation soit corrigée.

La CGT a également demandé que les concours d'encadreur·euse-Doreur·euse et de Fontainier·e d'art soient inscrits au calendrier prévisionnel 2028.

La CGT a rappelé qu'elle est ouverte à toute discussion concernant l'évolution des épreuves de concours et d'examens dans la filière.

Concernant le repyramidage de la filière et plus particulièrement des promotions de B en A, la CGT a reprécisé qu'il est nécessaire de privilégier les secteurs dont l'absence de concours porte préjudice depuis plusieurs années à la promotion interne.

Pour la filière Enseignement : relancer le recrutement de professeurs titulaires !

L'absence totale de concours depuis plusieurs années conduit à une diminution progressive du nombre de Professeur·e des Ecoles Nationales d'art (PEN) ; il n'en reste plus que 89 ! A ce stade aucun concours n'est prévu pour la période 2027-2029. L'extinction programmée du corps est d'autant plus inacceptable que le recours régulier à des personnels contractuels conduit à des transferts de gestion au fil de l'eau des agent·es sur les budgets des établissements.

Pour la filière Documentation : des perspectives d'évolution de carrière pour toutes et tous !

La CGT considère que l'extinction du corps des secrétaires de documentation est une grave erreur car il a permis par le passé à de nombreuses et nombreux collègues de catégorie C une évolution de leur carrière et de leur métier. Désormais, ces collègues sont limité·es dans leur perspective d'évolution.

Par ailleurs, le repyramidage en cours des secrétaires de documentation doit permettre à toutes et tous les collègues concerné·es de bénéficier d'une promotion en catégorie A. La CGT a rappelé en séance qu'aucun de nos collègues ne doit être laissé sur le bord de la route !